

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février,

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 17 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Conformément à l'article L.1613-1 du CGCT, le budget primitif de la commune 2025 n'ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2025, sur proposition de Monsieur le Maire et afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des budgets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.
- DIT que les crédits correspondants sont portés au budget principal 2024 de la Commune lors de son adoption.

Chap	Libellés	Montants votés au BP 2024	Autorisation de crédit pour 2025
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €	1 500 €
204	Subventions d'équipement versées	8 500 €	2 125 €
21	Immobilisations corporelles	279 830 €	69 957,50 €
23	Immobilisations en cours	429 000 €	107 250 €

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS
St Amans Sault, le 26 février 2025

Jauodé

